

DEC191360DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu les statuts de l'association « LyonBiopôle » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « LyonBiopôle » au titre de l'année 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mai 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

